

RÉFORME DE LA DÉCLARATION DE TRAVAUX À PROXIMITÉ DE RÉSEAUX (DT-DICT)

Maîtriser les bases pour effectuer des travaux à proximité des réseaux

2 JOURS, 14 HEURES

RÉGLEMENTATION DE LA CONSTRUCTION

CODE : MTC85

Objectifs de la formation

- Maîtriser la réglementation DICT
- Analyser les nouveautés apportées par la réforme
- Savoir initier les travaux à proximité des réseaux dans le nouveau cadre réglementaire

Animée par

- **BENEDETTI Michel**
Président de la commission de Normalisation DT-DICT, Directeur Technique au sein d'une entreprise hydraulique de travaux publics, filiale du groupe NGE,

Public concernés

- Exploitants de réseaux : canaliseurs,... ; Maître d'ouvrages publics et privés ; Maître d'œuvre ; Responsables d'opérations et Bureaux d'études

Dates

Critères d'admission

- aucun prérequis n'est nécessaire

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Un questionnaire préalable sera envoyé aux

Acquérir le socle du cadre législatif et réglementaire des interventions sur le domaine public

- Définir le rôle du maître d'ouvrage dans le domaine public
- Respecter les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public
- Dresser la carte des réseaux implantés en France, les travaux et les dommages

Décrypter les principes de la réforme anti-endommagement

- Comprendre les principes de l'évolution réglementaire
- Analyser les textes réglementaires et prendre en compte le calendrier de la réforme
- Comprendre le rôle du guichet unique
- Maîtriser la terminologie
- Gérer la prévention des dommages : la certification des prestataires de détection et de géo-référencement des réseaux, la formation et habilitation du personnel

participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques, et sera transmis au(x) formateur(s) avant la formation

- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants
- Les formations sont déroulées en présentiel ou en classe virtuelle et étayées, chaque fois que cela est pertinent, d'études de cas et de mise en pratique ou en situation
- Un formulaire d'évaluation du formateur et du déroulé du programme suivi sera proposé aux participants à la fin du stage

Tarifs

- Tarif général _____ 1390,00 €HT

Connaître les principaux points de la réforme anti-endommagement

- Identifier les travaux concernés par la réforme
- Prendre en compte la particularité des travaux à proximité de réseaux électriques
- Rédiger le formulaire commun DT-DICT
- Le récépissé commun DT-DICT et les délais à respecter
- La déclaration conjointe DT-DICT
- Cas des travaux urgents : les Avis de Travaux Urgents (A.T.U.)
- Savoir dresser un constat contradictoire (endommagement d'un réseau) et l'arrêt de chantier
- Focus sur un outil d'amélioration de la sécurité des réseaux : le marquage-piquetage
- Bien gérer les opérations de localisation, Investigations Complémentaires (IC), Clauses Techniques et Financières (C.T.F.)

Appréhender la cartographie des réseaux dans le cadre de la réforme anti-endommagement

Maîtriser les conséquences de la réforme anti-endommagement pour le responsable de projet

- Intégrer les nouvelles obligations et responsabilités
- Faire le point sur les nouvelles clauses à intégrer dans les Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.), Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.), Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U.)

